
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux Octobre, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

Etaient présents : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Manon FAURIE, Sylvie HARDY, Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, Fabienne BOULAY, Yvonne LHUILIER, Gilles CHARTIER, Nicolas BOUTIN, Fabrice MERLAUD, Julien LEMAITRE, Daniel MEUNIER, Christian LAFOND.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- Thierry GREGOIRE, ayant donné pouvoir à Ginette MILLET
- Marie-Laure PIGET, ayant donné pouvoir à Daniel MEUNIER

Secrétaire de séance : Fabienne BOULAY

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 18 Juin 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 18 Juin 2021

Monsieur Chartier donne lecture des trois décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

- Fixation des tarifs locations de vélos dans le cadre de la régie « activités touristiques »

Monsieur Chartier rappelle que la commune a acheté un parc de vélo qui a été confié à l'office de tourisme, Il a été acheté pour environ 1 000 à 1 100 € pour mémoire et le résultat de la location pour cet été se monte à environ 575 €, en une saison, on a amorti 50% de l'achat, hors maintenance. A côté des vélos, il a été acheté un sac avec le kit de circulation complet et un anti vol.

(Madame Sylvie HARDY arrive à la réunion du Conseil Municipal à 20h35)

- Décision de virement de crédits du chapitre 020 « dépenses imprévues » au chapitre 20 « immobilisations incorporelles »

Monsieur Chartier précise que dans le cadre de l'achat de logiciels, il manquait 1 000 €. Ils ont été pris en dépenses imprévues.

- Reprise du véhicule Citroën diesel de la commune par le garage Citroën S.A.V.R.A. Le Blanc

Le prix de reprise par le garage a été fixé à 120 €, la recette provenant de la vente sera portée au budget 2021.

Monsieur Chartier aborde les questions soumises à délibérations.

Demande de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la communauté de communes Argenton/Eguzon Vallée de la Creuse

Monsieur le Maire procède à la présentation du projet de délibération :

« La procédure, si vous l'acceptez, est une procédure allégée. Nous devons solliciter la communauté de communes qui nous rétrocèdera le dossier. Cela nécessitera de recruter un bureau d'étude, de créer une commission et ensuite de lancer une enquête publique avec les frais en découlant, honoraires du bureau d'étude, du commissaire enquêteur, de la publicité.

La révision allégée du PLU concerne :

- une erreur de rédaction du règlement en zone Nh
- une inadaptation du texte du règlement intérieur en zone Uh et Ua concernant l'interdiction du « changement de destination des rez de chaussée commerciaux à usage d'habitation » par rapport au document « d'identification et de protection du patrimoine » qui recense le document photographique des commerces concernées.
- un ajustement de la zone Np en réduction sur certains secteurs

Monsieur Chartier explique que pour la première partie c'est juste une erreur à corriger, c'est à la marge.

Le Maire explique ensuite que dans les règlements écrits des zones Uh et Ua, il est dit que sont interdits les changements de destination des RDC des commerces comme pour un usage d'habitat ou de garage dans la rue Grande, rue des Gâchons, Place de l'Eglise, Place de l'Hôtel de Ville, Place du Champ de Foire, Avenue de Lignac.

Dans la rédaction des règlements des deux zones, il n'a pas été précisé que c'étaient les commerces identifiés dans le document photographique et non pas tous les commerces.

Ensuite, Monsieur Chartier informe qu'il a été saisi par un couple de propriétaires de Saint-Gaultier qui possède un terrain. Celui-ci a perdu de la surface constructible suite à la révision du PLU. Monsieur Chartier précise que c'était une obligation car il y avait trop de zones constructibles dans le projet du PLU selon la Préfecture. Ces personnes se sont donc retrouvées dans ce programme de réduction et aujourd'hui réclament plus de surface constructible.

Monsieur Chartier souligne que dans tous les cas, si on donne une suite favorable à cette demande, il faudra que la commission revoie toutes les propriétés mitoyennes à une Zone U et N.

rester en révision allégée, il faut rester dans le cadre du PADD (document de base du PLU). Dès lors qu'on sort du cadre, il faut faire une révision totale. Si on veut donner plus à quelqu'un, il faut enlever à quelqu'un d'autre.

Monsieur Chartier après avoir exposé les faits laisse débattre les conseillers.

Madame Rullaud demande si on donne à quelqu'un pour enlever à quelqu'un d'autre, c'est la commission qui va décider ?

Monsieur Chartier répond oui. La commission l'avait fait dans un intérêt collectif. Là on arrive dans l'intérêt individuel.

La demande individuelle est justifiée mais dans le cadre de la révision, d'autres personnes ont perdu des terrains. Il y a eu enquête publique et réunion publique d'information.

Gilles Chartier demande si l'on commence à modifier ce document, est-ce qu'on ne devra pas le faire dans deux ou trois ans pour d'autres demandes ?

Le Maire répond oui, avec le coût qui en découlera.

En l'espèce, la demande ne concerne qu'une seule propriété.

Fabrice Merlaud demande combien de temps cela prendra si on accepte cette révision ?

Monsieur Chartier répond entre six mois et un an.

Il précise que le terrain n'est pas nu, c'est pour construire une annexe à l'habitation.

Le PLU à déjà deux ans, il faudra le refaire au bout de dix ans et alors, nous serons en PLUI.

Mme Rullaud demande à voter à bulletin secret car quelqu'un dans l'assemblée connaît les personnes concernées.

Monsieur Chartier demande que deux personnes se portent volontaires pour faire procéder au vote.

Après avoir voté à bulletins secrets le vote est de 3 pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

Retrait de 10 communes du Syndicat Mixte Val de Creuse-Val d'Anglin

La demande concerne le retrait des 10 communes ((BEAULIEU, BONNEUIL, CHAILLAC, LA CHATRE L'ANGLIN, DUNET, MOUHET, PARNAC, ROUSSINES, SAINT-BENOIT-DU-SAULT et SAINT-GILLES)

Monsieur Chartier explique que la commune est sollicitée car elle fait partie du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin.

Il n'y a pas de question, la délibération est approuvée par 9 voix pour et 10 abstentions.

Concours des villes, villages, maison et fermes fleuris 2021 : attribution des récompenses.

Monsieur Chartier souligne que la commission s'est réunie pour aller visiter les propriétaires qui se sont inscrits au concours des maisons fleuries. Il donne lecture des récompensés. Les bons d'achats permettront d'acheter des plants/graines, etc... à Carrefour Market ou sur le marché de Saint-Gaultier.

Il précise que la ville a reçu une feuille de cristal pour le fleurissement de la commune.

Ces bons seront distribués lors des vœux du Maire s'ils peuvent avoir lieu.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Rapports annuels pour l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif du S.I.E.P.A.C.

Monsieur Chartier propose comme tous les ans d'approuver les rapports annuels du SIEPAC. Chaque commune membre se doit de le présenter en conseil. Ces rapports sont pour l'année 2020. Il précise qu'il y a les tableaux comparatifs par rapport à 2019.

Le S.I.E.P.A.C. pour 2021 a décidé l'augmentation de l'abonnement au compteur d'eau de 1 € par an. C'est la première augmentation depuis 2014. Le m³ d'eau potable a été aussi augmenté de 2 cts.

Ensuite, il commente les chiffres sur le rendement du réseau d'eau et sur l'assainissement.

Monsieur Chartier propose de voter et demande si tout le monde est d'accord ?

La délibération est approuvée à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur Chartier explique qu'en 2015, on a réuni des commissions de travail pour la révision des tarifs de la salle des fêtes, des locations des ramées, des concessions du cimetière et du prix des tickets de cantine.

Pour la location de la salle des fêtes, tout comme pour le prix des tickets de cantine, il faut prendre en compte le prix de l'énergie, le coût du personnel, etc. Il s'agit de savoir combien ça coûte réellement et ensuite de savoir de combien on peut augmenter.

Pour la cantine, en tant que commune, on doit assurer à chaque enfant un repas décent. Il y a un grand changement concernant la qualité des produits puisque ce sont maintenant des produits frais et manufacturés. Cela a engendré un petit surcoût.

Monsieur Chartier précise qu'il faut constituer des commissions, il demande des volontaires :

Groupe de travail pour la révision des tarifs salle des fêtes, ramées :
Sonia Rullaud, Michel Denais, Anne-Sophie Courtel, et Daniel Meunier.

Groupe de travail pour la révision des tarifs canine :
Sylvie Hardy, Yvonne Lhuilier, Anne-Sophie Courtel, Daniel Meunier et Sonia Rullaud

Groupe de travail pour la révision des tarifs des concessions du cimetière :
Jean-Marc Schmitt, Ginette Millet, Fabienne Boulay, Thierry Grégoire.

Monsieur Chartier évoque ensuite le choix des lampadaires pour l'avenue de Lignac.

On a eu 10 propositions de matériels différents, le prix à l'unité du modèle retenu est de 2 374 € HT, viennent se greffer le coût de la prise d'illumination et de l'abaissement de luminosité. Cela reste dans l'enveloppe de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Il faudra que la commission se réunisse rapidement pour affiner au niveau coloris, sachant que dans la consultation, c'est une couleur RAL à définir.

Autre point le bilan du centre d'été et du camping. Monsieur Chartier laisse la parole à Mme Courtel.

Il y a eu 83% de remplissage, on a une augmentation sur le coût du personnel ménage + cantine. Les enfants et les parents étaient contents.

Mme Courtel précise qu'il y a eu 21 388,85 € de recettes et 31 115,25 € de dépenses. A cause du COVID, pour faire sortir les enfants du centre, on a priorisé les sorties extérieures, ce qui a eu un coût plus important. Les tarifs du centre n'ont pas augmenté.

Monsieur Chartier précise que pour la garderie, les tarifs ont été baissés par rapport à ce qu'ils étaient à Thenay mais il n'y a pas eu de révision depuis.

Mme Rullaud prend la parole pour présenter le bilan du camping, c'est négatif aussi. En terme de fréquentation 2328 nuitées de début juin à fin septembre, sachant qu'on a eu un mois de juillet pas très beau. On a décidé d'ouvrir jusqu'au 30 Septembre car le beau temps était de retour.

En termes de dépenses et recettes, cette année, on a dépensé 600 € en viennoiseries ce qui a fait travailler les deux boulangeries de Saint-Gaultier. On a dépensé 24 000 €, on a eu 14 000 € de recettes. L'année dernière, on avait 5 112,33 € de déficit.

Monsieur Chartier explique que l'on a fait le choix de faire travailler des saisonniers plus longtemps et non pas les agents du service technique qui ont d'autres choses à faire.

Sur l'ensemble de l'ouverture, il y a eu 686 nuitées pour des étrangers, c'est conséquent, notamment en septembre.

Point sur la rentrée scolaire : elle s'est passée avec un poste de moins au niveau des enseignants. Il faut être réaliste, il n'y a pas tant d'enfants que cela. Il faut être vigilant sur le remplacement des enseignants. L'Education Nationale a des remplaçants mais est-ce qu'il y en aura assez ?

Le bus numérique va revenir le 28 Octobre prochain, c'est complet, il n'y a plus de place.

Le repas des aînés aura lieu le 15 Décembre.

Le marché de Noël se déroulera le 19 Décembre.

Concernant les vœux du Maire, Monsieur Chartier informe qu'il n'y est pas vraiment favorable dans le contexte actuel. L'ensemble du Conseil Municipal le rejoint.

Monsieur Chartier aborde un autre sujet :

Nous avons rencontré le président créateur de l'entreprise UTOPIA qui est un site pour commerçants et artisans qui permet de faire la promotion de l'entreprise. Elle est basée à Blois. Ils ont vendu leur produit à Déols, La Châtre, etc. C'est un site que nous, commune, on achèterait 20 000 €, subventionné à 99% par l'état si on dépose le dossier avant le 30 Octobre, dans le cadre de Petites Villes de Demain. Ensuite, tous les ans c'est 1 500€ de maintenance pendant 4 ans. Peut-être une facture en investissement pour permettre de récupérer la TVA. Coût pour un commerçant, artisan, 9€ par mois, une association 0€. Permet de mettre en avant, vendre sur le site ou par un clic, le client peut accéder au site de l'entreprise. Le client peut faire son panier dans plusieurs commerces différents et payer en une fois. Le Crédit Mutuel encaisse et redistribue à chaque entreprise. Peut-être aussi les commerçants du marché.

Ce serait une aide aux commerces.

A l'issue de la discussion, l'ensemble du Conseil ne se montre pas enthousiaste.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h13

Monsieur Meunier demande alors à intervenir et Monsieur Chartier lui laisse la parole.

Monsieur Meunier dit avoir été contacté par une personne, Mme Dewaepewaere, qui désirait ouvrir un commerce. Cependant la Mairie lui a dit qu'il y avait des formalités à remplir et elle a préféré renoncer à son projet. Il dit que c'est dommage.

Monsieur Chartier reconnaît avoir demandé à Mme Dewaepewaere de bien vouloir venir en Mairie ou là, en présence de deux agents, il lui a expliqué les démarches réglementaires à savoir déposer un dossier « sécurité » et un dossier « accessibilité » car il s'agit en l'occurrence d'un E.R.P. de 5^{ème} catégorie.

Le propriétaire du bâtiment avait été informé au préalable des obligations réglementaires d'autant qu'il y a des logements occupés au-dessus du local et Mme Dewaepewaere voulait ouvrir le commerce dans quelques jours, ce qui paraissait peu réaliste aux vues des délais d'instruction des dossiers.

Madame Hardy informe qu'elle devait intégrer l'équipe de commerçants qui devraient ouvrir en Septembre, elle a appris que ce serait un commerce éphémère et que l'ouverture était reportée.

Monsieur Chartier explique que même s'il s'agit d'un commerce « éphémère » les risques existent tous les jours de l'année et que c'est lui qui est responsable si les procédures ne sont pas respectées.

Fin de la séance.